Cinquante-septième année. - N° 224 A Lundi 20 et mardi 21 novembre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1464

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

524 484 540 RCS Strasbourg.
GOODRIVE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 181000.00 EUR.
Adresse : 3, Allée d'Helsinki, 67300 Schiltigheim.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ENTRE GooDrive Société à responsabilité limitée au capital de 181.000 € Siège social : 3 Allée d'Helsinki 67300 SCHILTIGHEIM RCS STRASBOURG 524.484.540 (2010B1925) ET DO IT! Société par actions simplifiée au capital de 425.300 € Siège social: WOODEN PARK 4 rue de Lisbonne 67300 SCHILTIGHEIM RCS STRASBOURG 391.966.439 (93B783) Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SCHILTIGHEIM du 29/09/2023 La société GooDrive, société à responsabilité limitée au capital de 181.000 €, ayant son siège social 3 Allée d'Helsinki 67300 SCHILTIGHEIM, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n°524.484.540 (2010B1925) et la société DO IT!, société par actions simplifiée au capital de 425.300 €, ayant son siège social WOODEN PARK 4 rue de Lisbonne 67300 SCHILTIGHEIM, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n° 391.966.439 (93B783) ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société GooDrive par la société DO IT! La société GooDrive ferait apport à la société DO IT! de la totalité de son actif, soit 224.175 €, à charge de la totalité de son passif, soit 93.253 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 130.922 €. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 0,4895 actions de la société DO IT! pour 1 part de la société GooDrive. En rémunération de cet apport net, 4.430 actions nouvelles de 20 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société DO IT! à titre d'augmentation de son capital social de 88.600 €. La prime de fusion s'élèverait globalement à 42.322 €. Réduction de capital social de la société absorbante: Pour ne pas détenir ses propres titres suite aux opérations de fusion, la société DO IT! procédera à la réduction de son capital par annulation des titres détenus par la société GooDrive dans son capital soit 4.923 actions pour un montant de 98.460 € (4.923 actions x 20 € de valeur nominale). La différence entre la valeur des titres DO IT! inscrit à l'actif de la société GooDrive (223.720 €) et la valeur nominale globale des titres annulés (98.460 €) est imputée sur le compte "Report à Nouveau" de la société absorbante soit -125.260 €. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2023, d'un point de vue

comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société GooDrive depuis le 01/01/2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société DO IT!. La société GooDrive sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de Strasbourg au nom des deux sociétés le 14/11/2023 Pour avis.

